

Floriane Trientz

De: jf coutant <jf.coutant@yahoo.fr>
Envoyé: samedi 10 juillet 2021 11:41
À: f.gaillieue@cc-vierzon.fr; declaration.de.projetvierzon@cc-vierzon.fr
Objet: Enquête publique pour la construction d'un bâtiment logistique

En page 3 il est mentionné "...ayant un recours dès que possible à des techniques de construction «bas carbone»..."

Pas d'objectif chiffré, ça ressemble à un vœu pieu ou à un propos de bonimenteur.

Si on prend l'année 2021 pour référence quelles seront les contraintes imposées pour obtenir une construction "bas carbone" l'année de l'édification du projet sachant que le scénario de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) prévoit pour la filière de la production de minéraux non métalliques une réduction des émissions de respectivement 24% en 2030 et 85% en 2050 par rapport à 2015 ?
Quid pour l'acier ?

Et quelles conséquences pour l'entreprise en cas de non respect ?

Cordialement
Jean-François Coutant